

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 05 juin 2025

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 27/05/2025

Présents : 12

Le cinq juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

Votants : 13

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Sébastien JACQUES

Pour : 13

Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Nathalie BONNAL

Contre : 0

Excusés : Jeanne VANOVERMEIRE, Alain COMPEYRON

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Rétrocession des biens AMOUROUX Marcel Jean - DE_2025_019

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune, par délibération en date du 11 mars 2024, et par procès-verbal de prise de possession en date du 19 août 2024, avait réalisé une procédure d'acquisition de plein droit de biens vacants et sans maître, consistant à intégrer dans le domaine privé communal les biens du compte AMOUROUX Marcel Jean.

Cette incorporation étant considérée à tort, Madame le Maire propose à l'assemblée de rétrocéder les biens AMOUROUX Marcel Jean.

Après concertation et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Rétrocéder les biens AMOUROUX Marcel Jean au bénéfice de la DGFIP.
- Autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette rétrocession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/07/2025
et publié ou notifié
le 18/07/2025



Date de transmission de l'acte: 08/07/2025

Date de réception de l'AR: 08/07/2025

048-200083335-DE_2025_019-DE

AGE DI